



**FR**

**COMMISSION DES FINANCES**  
**77<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 2 avril 2015**

UNIDROIT 2015  
F.C. (77) 2  
Original: anglais/français  
février 2015

**Point No. 2 de l'ordre du jour: Projet de budget pour 2016 – Premières estimations**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Premières estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2016</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Avis à formuler par les membres de la Commission des Finances concernant les premières estimations du Secrétariat avant l'élaboration formelle du projet de Budget par le Conseil de Direction à sa 94<sup>ème</sup> session (Rome, 6-8 mai 2015)</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

**Introduction**

1. L'Annexe I au présent document présente les premières estimations pour un projet de Budget pour l'exercice financier 2016 préparées par le Secrétariat en vue d'un premier examen de la part de la Commission des Finances, conformément à l'article 26 du Règlement.

2. A la lumière des observations de la Commission des Finances, ces estimations seront revues, comme il convient, et soumises au Conseil de Direction à sa 94<sup>ème</sup> session qui se tiendra à Rome du 6 au 8 mai 2015. Le Conseil, sur la base de ces premières estimations, élaborera le projet de budget pour 2016 qui sera communiqué aux Etats membres pour examen et observations. Ces observations devraient être soumises avant le 18 septembre 2015. Le projet de Budget sera ensuite soumis, avec les observations éventuelles parvenues au Secrétariat, à la Commission des Finances à sa 78<sup>ème</sup> session, qui se tiendra à Rome fin septembre ou dans la première quinzaine d'octobre 2015. La Commission exprimera un avis sur le projet de Budget avant sa soumission à l'Assemblée Générale pour son examen et adoption à sa 74<sup>ème</sup> session qui se tiendra à Rome fin novembre ou début décembre 2015.

**ANNEXE**

**PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**

**RECETTES (en Euro)**

	<b>Budget 2015</b>	<b>Budget 2016</b>
<b>Chapitre 1: Contributions des Etats membres <sup>1</sup></b>		
Art. 1 (Gouvernement italien)	126.500,00	126.500,00
Art. 2 (Autres Etats membres)	2.097.370,00	2.097.370,00
<b>Chapitre 2: Autres recettes:</b>		
Art. 1 (Intérêts) <sup>2</sup>	1.000,00	1.000,00
Art. 2 (Contribution aux frais généraux) <sup>3</sup>	15.000,00	15.000,00
Art. 3 (Vente de publications) <sup>4</sup>	16.811,00	17.000,00
<b>Chapitre 3: Recettes diverses</b>		
Remboursement impôts <sup>5</sup>	15.000,00	15.000,00
<b>Total des recettes</b>	<b>2.271.681,00</b>	<b>2.271.870,00</b>

**NOTES EXPLICATIVES AU PROJET DE BUDGET - RECETTES**

- 1 Aucune modification n'est proposée pour 2016.
- 2 Le Secrétariat estime que les intérêts réalisés sur les dépôts des comptes bancaires seront identiques aux années précédentes.
- 3 Cette somme représente la part versée par le Bureau de l'Organisation internationale du travail pour l'Italie et Saint-Marin en retour des dépenses d'exploitation des locaux d'UNIDROIT.
- 4 Le Secrétariat estime que les revenus tirés de la vente des publications seront approximativement les mêmes que les années précédentes.
- 5 L'estimation des recettes extraordinaires figurant dans ce Chapitre correspond au remboursement, de la part du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, des impôts fédéraux, nationaux et municipaux redevables par un ressortissant américain nommé au Secrétariat d'UNIDROIT, selon les termes d'un accord de remboursement d'impôts signé entre UNIDROIT et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique le 17 septembre 2013.

**DEPENSES (en Euro)**

	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Chapitre 1 – Frais de réunions et de déplacements <sup>1</sup></b>		
Art. 1 (Conseil de Direction et Comité Permanent)	48.000,00	50.000,00
Art. 2 (Commissaire aux comptes)	3.869,60	4.500,00
Art. 3 (Tribunal administrative)	-	-
Art. 4 (Comités d'experts)	88.000,00	90.000,00
Art. 5 (Missions et promotion des travaux)	50.000,00	50.000,00
Art. 6 (Interprètes)	35.500,00	36.000,00
Art. 7 (Représentation)	7.000,00	8.000,00
<b>Total partiel</b>	<b>232.369,60</b>	<b>238.500,00</b>
<b>Chapitre 2 – Appointements et indemnités à titre de rémunération</b>		
Art.1 (Traitement personnel Cat. A. B et C et consultant) <sup>2</sup>	1.207.081,00	1.207.831,00
Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels)	20.000,00	20.000,00
Art. 3 (Remboursement impôts) <sup>3</sup>	15.000,00	15.000,00
<b>Total partiel</b>	<b>1.242.081,00</b>	<b>1.242.831,00</b>
<b>Chapitre 3 – Charges sociales</b>		
Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) <sup>4</sup>	429.230,00	415.789,00
Art. 2 (Assurances pour accidents) <sup>5</sup>	8.500,00	9.000,00
Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) <sup>6</sup>	2.500,00	2.250,00
<b>Total partiel</b>	<b>440.230,00</b>	<b>427.039,00</b>
<b>Chapitre 4– Frais d'administration</b>		
Art. 1 (Papeterie)	20.000,00	20.000,00
Art. 2 (Téléphone, fax et Internet)	23.000,00	23.000,00
Art. 3 (Correspondance) <sup>7</sup>	10.000,00	11.500,00
Art. 4 (Divers)	5.000,00	5.000,00
Art. 5 (Impression des publications)	15.000,00	15.000,00
<b>Total partiel</b>	<b>73.000,00</b>	<b>74.500,00</b>
<b>Chapitre 5 – Frais d'entretien <sup>8</sup></b>		
Art. 1 (Eclairage)	18.000,00	20.000,00
Art. 2 (Chauffage)	28.000,00	20.000,00
Art. 3 (Eau)	7.000,00	7.000,00
Art. 4 (Assurance de l'immeuble)	12.000,00	12.000,00
Art. 5 (Matériel de bureau)	23.000,00	26.000,00
Art. 6 (Entretien de l'immeuble, charges pour services publics)	30.000,00	30.000,00
Art. 7 (Louage d'ouvrage)	45.000,00	45.000,00
<b>Total partiel</b>	<b>163.000,00</b>	<b>160.000,00</b>
<b>Chapitre 6 – Bibliothèque</b>		
Art. 1 (Achat de livres)	90.000,00	90.000,00
Art. 2 (Reliure)	9.000,00	9.000,00
Art. 3 (Logiciel) <sup>9</sup>	22.000,00	30.000,00
<b>Total partiel</b>	<b>121.000,00</b>	<b>129.000,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2.271.680,60</b>	<b>2.271.870,00</b>

**NOTES EXPLICATIVES AU PROJET DE BUDGET – DEPENSES**

- 1 **Objet de la dépense:** couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières des membres du Conseil de Direction et du Comité Permanent pour assister aux réunions de ces organes; les frais liés au commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée Générale; les frais des audiences du Tribunal administratif, des services d'enregistrement et des sommes accordées par le Tribunal au règlement des réclamations; les dépenses de l'Institut pour l'organisation de réunions de comités d'experts et autres réunions liées au Programme de travail de l'Organisation; les frais de voyage et les indemnités journalières des représentants de l'Institut, des membres du personnel et des collaborateurs pour participer à des réunions d'autres organisations avec lesquelles UNIDROIT coopère, ainsi que pour des missions effectuées pour mieux faire connaître les travaux de l'Institut en général, et au besoin pour encourager l'adhésion de nouveaux Etats au Statut organique d'UNIDROIT; les frais d'interprétation simultanée des réunions d'UNIDROIT; les frais de représentation, comme par exemple les réceptions organisées par UNIDROIT à l'occasion de ses réunions.

Une augmentation de € 6.130,40 est proposée pour 2016 correspondant à l'augmentation des frais de voyage des participants à la session du Conseil de Direction, à l'ajustement des honoraires du commissaire aux comptes et à la hausse des tarifs horaires des interprètes et des coûts du support audiovisuel et d'enregistrement.

- 2 **Objet de la dépense:** couvrir les salaires et indemnités des fonctionnaires, du personnel administratif, du secrétariat et des employés de la Bibliothèque d'UNIDROIT, ainsi que le salaire d'un consultant.

Aucune modification notable n'est proposée pour 2016.

- 3 **Objet de la dépense:** couvrir les frais des impôts fédéraux, nationaux et municipaux redevables par un ressortissant américain nommé au Secrétariat d'UNIDROIT. Ces frais seront remboursés par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, selon les termes de l'accord sur le remboursement des impôts signé en septembre 2013.

Aucune modification n'est proposée pour 2016.

- 4 **Objet de la dépense:** couvrir l'assurance du personnel pour invalidité, vieillesse et maladie. A quelques exceptions près, tout le personnel est affilié au système de sécurité sociale italien (I.N.P.S.).

Les estimations de dépenses en vertu du présent Chapitre pour l'année 2015 reflétaient une projection du coût réel de l'assurance santé et retraite du personnel d'UNIDROIT en 2014. Certains nouveaux membres du personnel sont affiliés à des régimes d'assurance maladie et de retraite autres que l'I.N.P.S., à un coût moindre, ce qui permet de prévoir une diminution de € 13.441 pour 2016.

- 5 **Objet de la dépense:** couvrir l'assurance de tout le personnel contre les accidents. Tout le personnel est assuré auprès d'une compagnie d'assurance privée italienne.

Une augmentation de € 500 est proposée pour 2016 en vue d'aligner le budget avec les dépenses réellement encourues pendant les récentes exercices financiers.

- 6 **Objet de la dépense:** versements effectués à un membre du personnel à la retraite pour couvrir les périodes durant lesquelles cette personne n'était pas couverte par un système de sécurité sociale.

Une diminution de € 250 est proposée pour aligner le budget sur les dépenses réelles.

- 7 **Objet de la dépense:** couvrir les frais d'expédition des documents et de la correspondance d'UNIDROIT.

Une augmentation de € 1.500 est proposée pour 2016 en vue d'aligner le budget sur les dépenses réelles des exercices financiers récents.

- 8 **Objet de la dépense:** couvrir les frais d'entretien des bâtiments (réparations ordinaires, entretien de l'ascenseur) et le paiement des charges pour certains services publics (telle la collecte des ordures etc.).

Malgré quelques augmentations pour certains articles, le Secrétariat a compensé ces coûts supplémentaires en réalignant d'autres articles sur la base des dépenses réelles encourues pendant les exercices financiers récents – proposant ainsi une diminution globale de € 3.000 pour 2016.

- 9 **Objet de la dépenses:** couvrir les frais d'achat d'ouvrages destinés au fonds de la Bibliothèque et le maintien de ses abonnements à des revues juridiques, ainsi que les frais de reliure.

La proposition d'augmentation vise à couvrir les frais de nouveaux abonnements à des bases de données en ligne qui mettent à disposition de la documentation juridique dans des langues autres que l'anglais.

Au total, le Secrétariat propose une dépense totale de € 2.271.870,00 pour l'année 2016 – ce qui correspond à une légère augmentation des dépenses de € 189,40 par rapport à celles qui avaient été autorisées dans le budget 2015.